



Chypre : un tournant dans l'histoire du système financier

■ Le 4 avril 2013

À Chypre, la Troïka UE-BCE-FMI a ponctionné les dépôts pour renflouer les banques ; le tabou est brisé et contrairement à ce qui a été dit, cela n'est ni un cas unique ni une improvisation. Telle est la nouvelle règle du jeu financier appelé « résolution bancaire » : s'il n'y a plus d'argent public pour renflouer les méga-banques anglo-européennes, il s'agit de ponctionner tout ce qui se trouve à l'intérieur de la banque pour sauver le système spéculatif.

Quand la Troïka viole ses propres lois

En Europe, la loi impose à tous les États de garantir les dépôts bancaires (comptes courants, livrets) à hauteur de 100 000 euros par personne et par établissement ; il s'agit d'assurer la confiance afin que les citoyens mettent leur argent à disposition des banques, hors de toute considération commerciale (et donc de risque),

afin que ces dernières puissent alimenter le cycle du crédit. Or quand la crise chypriote a éclaté à la mi-mars 2013, la Troïka a dicté un accord de renflouement imposant la ponction des dépôts inférieurs à 100 000 euros. Si elle a dû faire marche arrière face à l'opposition des Chypriotes et de l'opinion européenne, la Troïka a néanmoins imposé la ponction quasi illimitée des dépôts supérieurs à 100 000 euros, établissant un précédent de « résolution bancaire » pour toute la zone euro.

Chypre n'était pas une improvisation mais un modèle

Même si le président de l'Eurogroupe Jeroen Dijsselbloem a affirmé au lendemain de l'accord que cette ponction des dépôts constituait un « modèle » de résolution bancaire pour le reste de l'Europe, les autorités européennes se sont empressées de démentir.

Solidarité & progrès 

www.solidariteetprogres.org | BP27 92114 Clichy cedex | 01 76 69 14 50

Picardie-Nord Pas de Calais : 06 14 17 48 74 / picardie-nordpasdecalsais@solidariteetprogres.org // **Bretagne** : 09 51 29 17 40 / 06 23 80 58 79 / bretagne@solidariteetprogres.org // **Alsace-Lorraine** : 06 11 32 34 59 // **Sud-Est & Rhône-Alpes** : 04 26 23 08 40 / 06 28 75 06 84 / rhone-alpes@solidariteetprogres.org // **Normandie** : 06 19 29 02 89 // **Sud-Ouest** : 06 38 85 08 22 / toulouse@solidariteetprogres.org // **Côte d'Or - Franche-Comté** : 01 76 21 05 26

Pourtant, la Commission européenne travaille depuis 2011 sur un mécanisme de « résolution bancaire » permettant de ponctionner tout ce qui se trouve dans la banque pour la renflouer (proposition de directive européenne 2012/0150 du 6 juin 2012, présentée par Michel Barnier). Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la même solution est envisagée, comme l'annonce un mémo du 10 décembre 2012 publié conjointement par la Banque d'Angleterre et l'Agence américaine de garantie des dépôts (FDIC).

Officiellement, il s'agit de mettre fin aux renflouements des banques avec l'argent du contribuable. Mais en réalité, on ne fait que transférer la charge des dettes spéculatives et des actifs toxiques sur le citoyen déposant et épargnant, plutôt que sur le citoyen contribuable. C'est en effet très différent puisque cette solution est encore pire : le capitalisme financier aboutit ainsi à la spoliation de la propriété privée !

La réforme Moscovici met les épargnants en danger

Dans la droite ligne des recommandations européennes, la réforme bancaire de Pierre Moscovici, outre de ne pas séparer les banques en deux pour protéger dépôts et crédit de la finance de marché, se concentre essentiellement sur la mise en place d'un mécanisme de « résolution bancaire » qui fera peser la faillite des banques sur les actionnaires et l'ensemble des valeurs mobilières qu'elles contiennent, ce qui inclut tous les produits d'épargne et certainement les dépôts supérieurs à 100 000 euros (autant pour les entreprises). Ces « résolutions » se feront sans consultation du Parlement, entre Bercy, la Banque de France et le Trésor. Et pour mieux ficeler le tout, le Fonds de garantie des dépôts sera fusionné avec le Fonds de résolution. Et ce Fonds de garantie n'est que de 2 milliards d'euros pour quelques 1800 milliards de dépôts dans les banques françaises...

La finance de l'ombre triomphante

Selon le projet anglo-américain, ce « mécanisme de résolution » devra être appliqué dans les prochaines années à l'ensemble des mégabanques d'Europe et des

Etats-Unis, dont BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE et Société Générale. Ces banques rapetisseront, les épargnants seront floués et ce sera la mort de la finance régulée : la seule superpuissance financière à survivre à ce choc sera la finance offshore, cette nébuleuse de paradis fiscaux et bancaires par laquelle transite déjà plus de la moitié des flux financiers mondiaux et dont le centre est la City de Londres. C'est l'avènement de la finance prédatrice et la fin de tout système collectif et régulé.

L'alternative

Le seul moyen d'éviter ce scénario catastrophe pour l'humanité est une coopération internationale pour rétablir les lois bancaires de type Glass-Steagall, en référence au précédent de 1933 où le Président Roosevelt coupa les banques en deux pour protéger les dépôts et rétablir le cycle du crédit, remettant les prédateurs financiers dans leur cage. Ce principe Glass-Steagall permettra une mise en faillite ordonnée des spéculateurs tout en rétablissant un système de crédit dans l'intérêt économique de tous. Dans chaque pays et entre pays doit s'établir un mouvement de citoyens et d'élus pour mettre en place un Glass-Steagall global. Rejoignez-nous !

